

Minimes/Cadets/Juniors/Séniors/Surclassés/Vétérans

Date : samedi 3 mars 2012

Lieu : LA POSSESSION

Adresse : GYMNASSE D. Narcisse

CONTACT

Comite Régional Réunionnais

Adresse : 125 avenue du Général Lambert 97436 St Leu

Téléphone : 06 92 64 64 10

mail : comite.regional@ffme974.org

site : www.ffme.974.org

Merci de vérifier votre présence sur le listing actualisé des inscrits (disponible sur le site internet)

COMPETITEUR / COMPETITRICE

Je soussigné (e) :

NOM : Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Date de naissance : Catégorie : ò ò ò ò . Sexe : F / M

Club : N° licence (saison 2012) :

Confirme ma participation à la compétition d'escalade citée en objet

Date et Signature :

SUR-CLASSES

Cochez la case

Participation au Championnat Régional (sur-classement accordé par la Fédération Nationale)

REGLEMENT

Droits d'inscription :

Minimes/Cadets/Juniors 13Ö

à l'ordre de : CR FFME REUNION

Séniors/Vétérans 16Ö

à l'ordre de : CR FFME REUNION

Date limite d'inscription : 24 février 2012

Toute inscription est subordonnée à l'envoi de la fiche et des droits d'inscription au siège du CR FFME

Autorisation Parentale pour les moins de 18 ans

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise ma fille, mon fils à participer à la compétition d'escalade citée en objet.

fait à : le :/...../.....

Signature :

SUR PLACE

- Vous devrez présenter sur place votre licence fédérale de l'année en cours ou un justificatif d'identité.

- Pour information, il est nécessaire d'avoir une autorisation parentale de prélèvement Anti Dopage pour les mineurs

REMARQUES IMPORTANTES :

- **Le retard de l'envoi de la fiche d'inscription ne sera plus accepté ! Par conséquent, pensez à vérifier avant la date limite d'inscription que celle-ci a bien été prise en compte (sur le site ffme974 ou en téléphonant au comité)**

- Les droits d'inscription d'un concurrent inscrit qui ne se présente pas sans avertir le COL seront retenus

- Tout concurrent doit être présent jusqu'aux récompenses.

- Il n'y a pas d'inscription sur place, le jour de la compétition.

- Toute fiche incomplète ne pourra être prise en compte

- Les vétérans ont la possibilité de s'inscrire en séniors ou en vétérans

- La catégorie Vétéran sera annulée si il y a moins de 5 concurrents



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (Nom Prénom de l'enfant) :

.....
.....
.....

Autorise tout médecin agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom prénom de l'enfant) :

.....
.....
.....

Fait à le

Signature :

N.B : l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.